



# **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

## **NOTE DE SYNTHÈSE**

### **Le contexte réglementaire :**

---

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la commune réalisées en 2017. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi pour la même année, par le Trésorier.

### **Le contexte économique :**

---

#### **Evolution de la population :**

Après une phase de baisse de 1968 à 1990, la commune a vu sa population fortement augmenter depuis 1999. Elle compte ainsi 704 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2018, alors qu'elle en comptait 387, en 1999.

#### **L'école publique :**

En 1995, la commune comptait 378 habitants environ, et il était même envisagé de fermer l'école publique par manque d'élèves. Un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) entre Sames et Hastings dans les Landes, a été créé, afin d'éviter la fermeture de l'école.

Aujourd'hui, deux écoles accueillent les enfants des villages de Sames et Hastings, les cours étant répartis de la manière suivante :

- Maternelle/CP à Sames
- CE1, CE2, CM1 et CM2 à Hastings

Un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique a également été mis en place entre Sames et Hastings, afin de répartir au plus juste les dépenses et les recettes des deux écoles.

Ainsi, compte tenu de ces éléments, le budget communal, depuis une quinzaine d'années, a considérablement évolué ; car il a fallu d'une part, faire face à des frais de fonctionnement supplémentaires (création d'un demi-poste d'adjoint administratif en renfort du poste de rédacteur existant) et des investissements conséquents, pour notamment accueillir les nouveaux habitants (travaux de voirie, réseaux, aménagement de quartiers, ...) et d'autre part réorganiser l'école autour du regroupement pédagogique (construction d'une école à Hastings, création d'une classe supplémentaire à Sames, organisation du ramassage scolaire, ...).

## **Le compte administratif 2017 :**

---

Le budget primitif 2017 de la commune de SAMES a été voté par le conseil municipal, le 11 avril 2017. Les dépenses et les recettes réalisées en 2017 se caractérisent de la manière suivante :

### **Section de fonctionnement**

#### ***Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :***

- Le maintien de la masse salariale des agents titulaires et une légère hausse des charges de personnel due au recrutement d'un agent en contrat de droit privé aidé (134 912,37 € en 2016 ; contre 139 600,18 € en 2017). Cette hausse est compensée en recettes, par le remboursement des salaires par l'Etat, de ce contrat d'accompagnement à l'emploi.
- Une légère hausse des dépenses de fonctionnement, à caractère général (121 099,08 € en 2016 ; contre 128 509,32 € en 2017). Cette hausse peut s'expliquer par des factures d'eau et d'électricité plus élevées ; des frais de formation du personnel technique (permis poids lourd) et le poste « Fêtes et cérémonies » plus important, du fait de l'inauguration de la Place du Village.
- Une subvention exceptionnelle de 2 500 € versée à l'Association Culturelle de Sames, permettant entre autres l'organisation d'une manifestation importante sur la Commune, dénommée « Sames Blues Fest ».
- Une baisse d'environ 30 000 € de la participation reversée au SIVU du RPI Sames-Hastings (132 595,28 € en 2016 ; contre 102 000 € en 2017).
- Des charges financières en hausse, avec un emprunt supplémentaire réalisé dans le cadre des travaux de la place du village. (Intérêts d'emprunts en 2016 : 4 991,90 € ; contre 5 570,38 € en 2017).

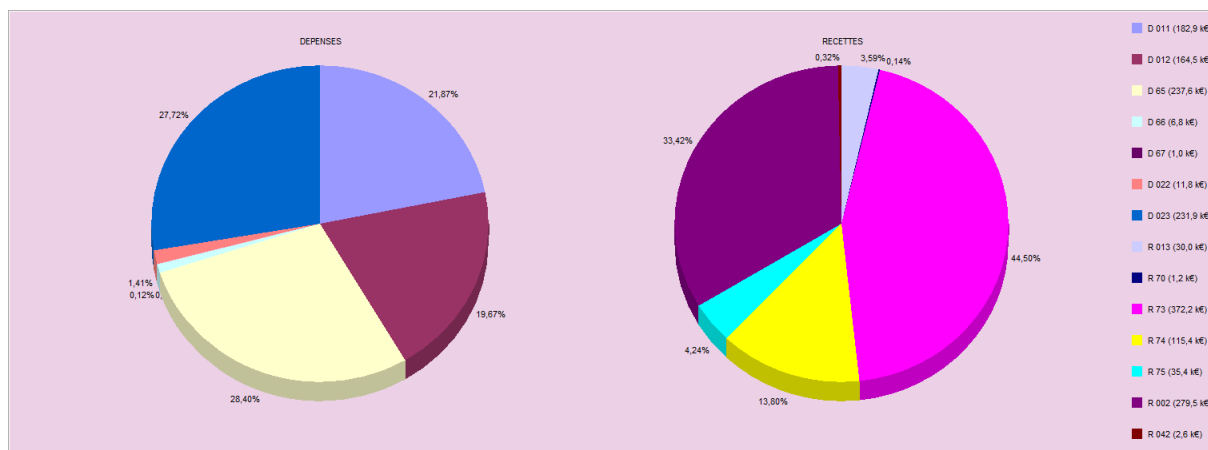
En résumé la baisse de la participation reversée au SIVU du RPI compense la hausse des autres chapitres de dépenses de fonctionnement.

#### ***Des recettes de fonctionnement marquées par :***

- Une baisse des concours de l'Etat. (DGF 2016 : 62 652 € - DGF 2017 : 37 463 €).

- Une augmentation de 1 % des taux d'imposition des taxes directes locales (afin de pallier en partie la baisse de la DGF et de financer les dépenses d'investissement), malgré les taux de neutralisation proposés par la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour les taxes « ménages ».
- Une compensation financière représentant le montant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) revenant à la Commune, ainsi que le manque à gagner des trois autres taxes (TH, TFB et TFNB), suite à la neutralisation des taux imposée par la Communauté d'Agglomération a été votée à 156 000 € pour l'année 2017. Néanmoins, en 2017, la Commune a perçu 143 352 €. Il reste à encaisser 13 000 € pour 2017, en 2018.
- Des revenus des locations immobilières fluctuants (Impayés de loyers, appartements et atelier communaux vides).

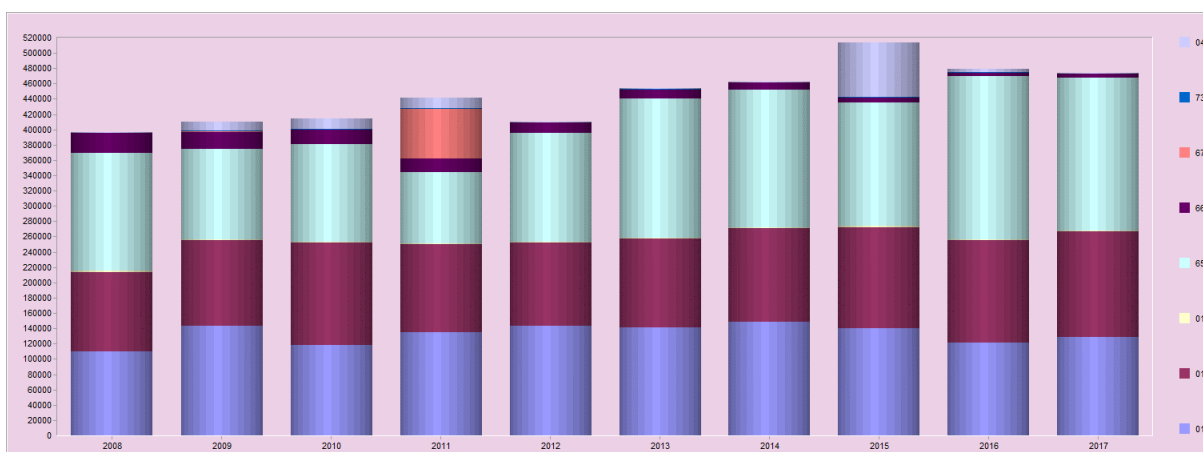
### **DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT – ANNEE 2017**



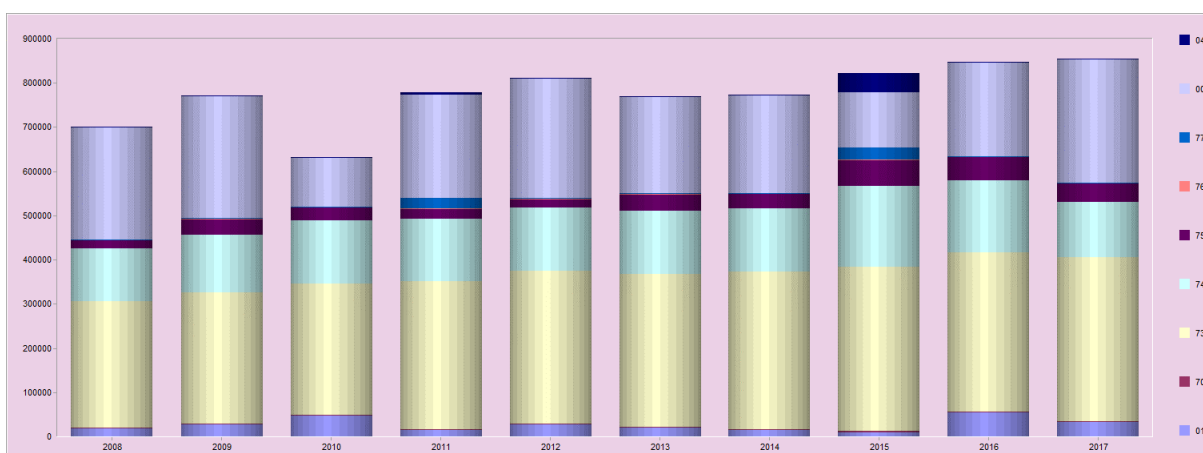
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	128 509,32
012	Charges de personnel et frais assimilés	139 600,18
65	Autres charges de gestion courante	199 817,12
66	Charges financières	5 712,15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>473 638,77</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
013	Atténuations de charges	33 532,10
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	642,00
73	Impôts et taxes	371 763,89
74	Dotations, subventions et participations	125 265,20
75	Autres produits de gestion courante	42 260,03
76	Produits financiers	0,00
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>573 463,22</b>

### EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2008 et 2017



### EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2008 et 2017



**EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT**  
**Article 65548**

ORGANISMES	2014	2015	2016	2017
SIVU DU RPI	103 224,00	78 257,27	132 595,28	102 000,00
SYNDICAT ADOUR URSUIA	360,00	899,50	899,50	920,50
SYNDICAT DES BERGES	17 551,33	17 551,33	17 820,34	17 820,34
SYNDICAT ENERGIE SDEPA	9 365,22	10 035,31	7 836,96	7 526,23
<b>TOTAL</b>	<b>130 500,55</b>	<b>106 743,41</b>	<b>159 152,08</b>	<b>128 267,07</b>

**La dette communale**

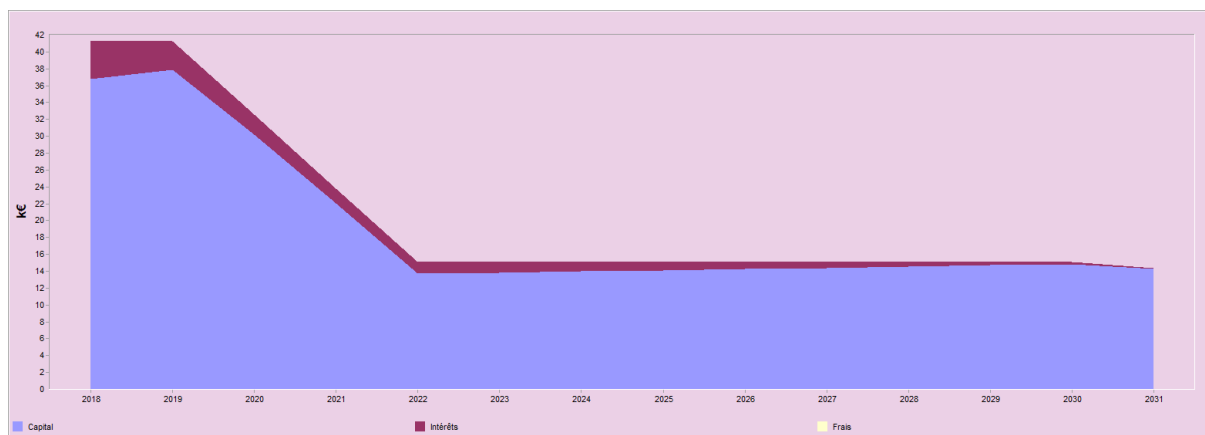
Depuis l'arrivée de la nouvelle municipalité en 2014, la dette communale a évolué de la manière suivante :

**En 2014** : Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé.

**En 2015** : Achat d'un tracteur neuf, en remplacement de l'ancien qui nécessitait de nombreuses réparations coûteuses. Réalisation d'un emprunt de 49 000 € sur 3 ans **au taux de 0 %** (soit 16 333,33 euros entre 2015 et 2017).

**En 2016** : Réalisation d'un emprunt de 200 000 € sur 15 ans, **au taux de 1,02 %**, afin de financer une partie des travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg.

L'objectif de la municipalité est de bénéficier de taux intéressants afin de financer des opérations d'investissement, tout en poursuivant la baisse de la dette communale amorcée en 2014, comme cela se traduit sur le schéma suivant :



<b>Evolution des remboursements par année</b>				
<b>Année</b>	<b>Capital</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Frais</b>	<b>Total versement</b>
2018	36 779,25	4 496,61	0,00	41 275,86
2019	37 866,79	3 409,06	0,00	41 275,85
2020	30 214,35	2 326,25	0,00	32 540,60
2021	22 056,82	1 748,87	0,00	23 805,69

2022	13 682,26	1 412,13	0,00	15 094,39
2023	13 823,21	1 271,21	0,00	15 094,42
2024	13 965,61	1 128,79	0,00	15 094,40
2025	14 109,51	984,91	0,00	15 094,42
2026	14 254,91	839,50	0,00	15 094,41
2027	14 401,83	692,59	0,00	15 094,42
2028	14 550,27	544,13	0,00	15 094,40
2029	14 700,29	394,13	0,00	15 094,42
2030	14 851,85	242,56	0,00	15 094,41
2031	14 285,51	89,39	0,00	14 374,90

### La fiscalité

En 2017, le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, de la manière suivante :

TAXES	Taux votés en 2016 Avant fusion	Taux de référence communaux 2016 (*)	Taux votés en 2017	Bases 2017	Produits 2017
T.H.	22,91	16,86	18,59	583 800	108 528
F.B.	14,64	14,64	15,74	471 900	74 277
F.N.B.	44,48	44,48	47,10	52 000	24 492
CFE	26,11				
<b>TOTAL</b>					<b>207 297</b>

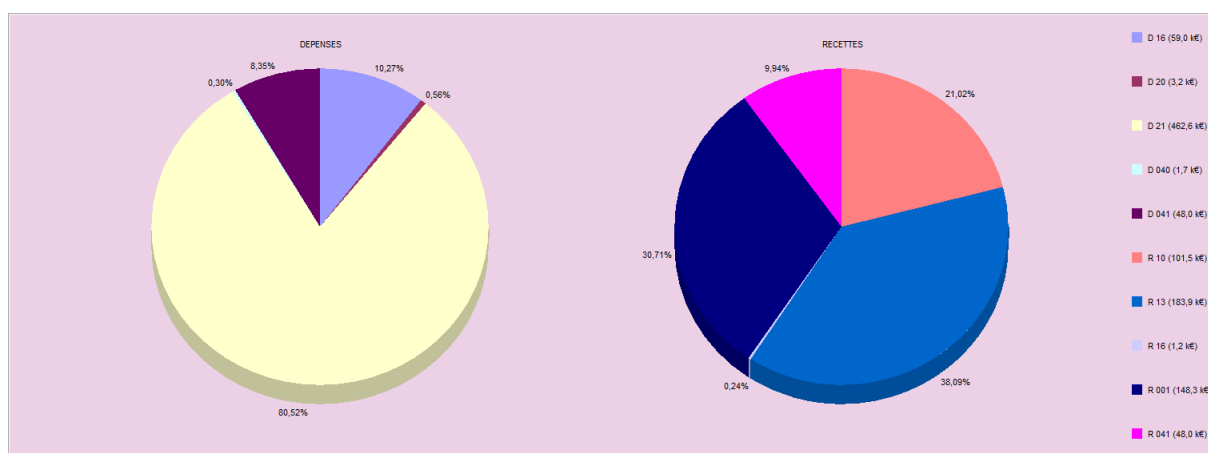
### Section d'investissement

**Les dépenses d'investissement réalisées en 2017 se résument ainsi :**

Intitulés	Montant
Remboursement emprunts + reversement cautions locataires	59 009,12
Travaux d'accessibilité	11 458,12
Jardins du Pays de Bidache	620,40
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme	1 435,33
Travaux d'aménagement du Centre bourg	361 542,08
Travaux de voirie communale 2017	39 980,36
Divers travaux bâtiments et équipements	50 783,91
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>524 829,32</b>
Opérations d'ordre	49 717,80
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>574 547,12</b>

**Les recettes d'investissement réalisées en 2017 se résument ainsi :**

<b>Intitulés</b>	<b>Montant</b>
Encaissement cautions	1 170,00
Subventions aménagement Place du Village – centre bourg	176 723,00
Subvention Département Voirie Communale 2017	7 188,90
FCTVA	5 936,00
Taxes d'aménagement permis de construire	5 952,89
<b>Affectation des résultats</b>	<b>89 587,88</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>286 558,67</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>48 000,80</b>
<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>148 312,12</b>
<b>TOTAL DEFINITIF</b>	<b>482 871,59</b>



**Aménagement des espaces publics du Centre Bourg :**

La municipalité a décidé d'entreprendre l'aménagement des espaces publics, afin de redynamiser son centre bourg, en proposant des jeux pour les enfants et en construisant un fronton. Par ailleurs, la sécurité et le stationnement étaient également un facteur important de cette opération.

Ce programme a été inscrit dans le contrat de territoire mis en place par le Département. Une subvention de 57 000 € a été accordée dans ce cadre, à la Commune de SAMES.

En 2016, seules les études préalables aux travaux ont été réalisées. De ce fait, cette opération a été reportée en restes à réaliser en dépenses et en recettes sur l'année 2017 :

- RAR Dépenses : 391 700 €
- RAR Recettes : 153 800 € (subventions DETR, Département, Réserve parlementaire et amendes de police).

L'emprunt contracté pour financer une partie de cette opération a été encaissé en fin d'année 2016, pour un montant de 200 000 €.  
Ce programme a été terminé fin 2017.

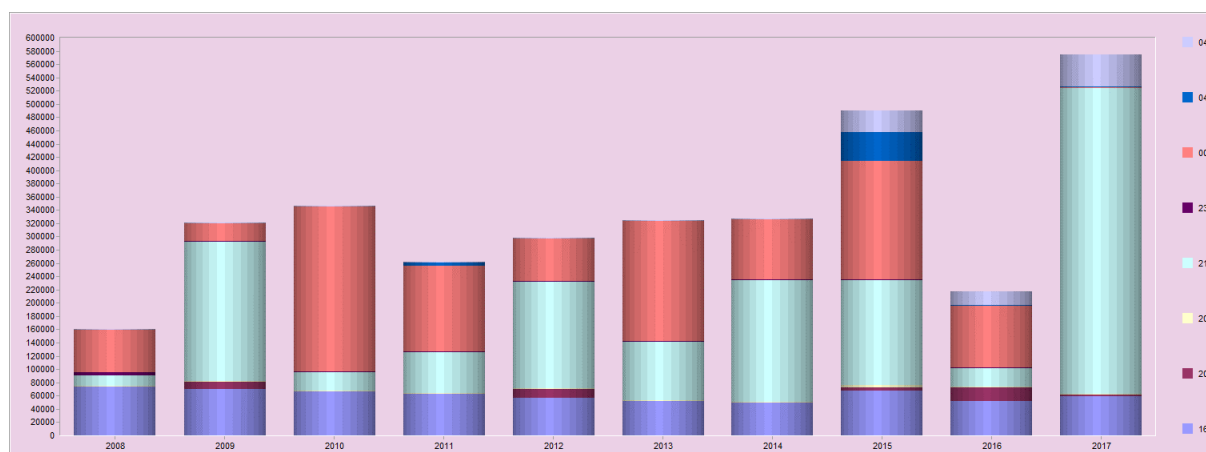
### **Travaux et équipements divers :**

Cette opération comprend notamment des travaux de rénovation ou d'aménagement des bâtiments communaux (rénovation des façades de la mairie et de l'école, étude de l'assainissement des bâtiments des haras de Sames, travaux électriques de la future bibliothèque, ...).

### **Travaux de voirie :**

Les travaux de voirie subventionnés dans le cadre des contrats de territoire ont été réalisés en 2017, pour un montant de 39 980,36 €.

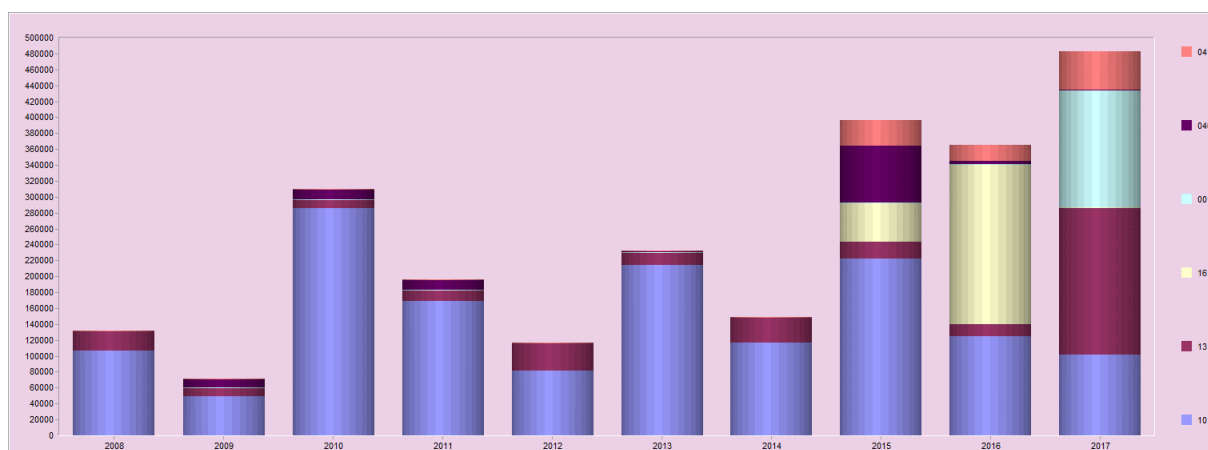
## **EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2014 ET 2017**



<b>Chapitre</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
16	51 235,90	67 013,39	51 923,02	59 009,12
20	0,00	5 631,36	21 892,44	3 208,33
204	0,00	3 993,24	0,00	0,00
21	183 903,91	158 958,28	29 168,42	462 611,87
23	0,00	0,00	0,00	0,00
001	92 362,06	178 836,87	93 506,21	0,00
040	0,00	43 579,36	0,00	1 717,00
041	0,00	32 164,35	20 351,75	48 000,80



## EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ENTRE 2014 ET 2017



<b>Chapitre</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
10	116 282,00	222 825,93	124 656,37	101 476,77
13	31 383,00	21 101,00	14 952,60	183 911,90
16	1 000,00	49 300,00	201 200,00	1 170,00
001	0,00	0,00	0,00	148 312,12
040	0,00	71 279,36	3 993,24	0,00
041	0,00	32 164,35	20 351,75	48 000,80

En 2017, malgré la baisse conséquente des aides de l'Etat, la municipalité a réalisé une opération de grande envergure pour une commune rurale, portant sur l'aménagement des espaces publics du Centre Bourg. Cette opération a permis de revitaliser la place du village, grâce notamment à la réalisation d'un fronton et d'un espace dédié aux enfants, avec des jeux extérieurs.

Par ailleurs, la sécurisation et le stationnement de cet espace était également un enjeu municipal, largement atteint.

SAMES, le 03 avril 2018  
Le Maire,  
Yves PONS